

République Française
Département : GIRONDE
Arrondissement : Libourne
LIGUEUX - COMMUNE

-
-

Procès verbal

Le mardi 29 juillet 2025 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 21 juillet 2025, s'est réunie sous la présidence de Isabelle PILLON.

Secrétaire de la séance : Pierre-Valéric KLEIN-PAUVERT

Présents : Patrick REBEYROLLE, Isabelle PILLON, Philippe BRAGEOT, Alain ALBUCHER, Jean-Jacques REBEYROLLE, Stéphane CHARRIERE, Pierre-Valéric KLEIN-PAUVERT

Représentés : Nolwenn ROUSSEAU représentée par Philippe BRAGEOT

Absents et excusés : Aurélia FILET

Ordre du jour :

Désignation du secrétaire de séance

Validation du procès-verbal de la précédente réunion

1-Présentation du rapport d'activités 2024 de la Communauté de Communes du Pays Foyen.

2- Devis travaux toiture Garage Communal.

3 - Révision des loyers des logements Communaux.

4 - Devis climatisation secrétariat mairie.

5 - Demande de subvention au SIE de l'Entre-Deux-Mers.

6 - Demande de subvention au Département au titre des Missions Territoriales.

Questions diverses

Délibérations du conseil :

Présentation du rapport d'activités 2024 de la Communauté de Communes du Pays Foyen (N° DE_029_2025)

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des collectivités territoriales, le Président de L'Établissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de la Communauté de Communes du Pays Foyen.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique.

Après présentation et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** de la transmission du Rapport d'Activités de la Communauté de Communes du Pays Foyen pour l'année 2024

Délibération : adoptée

Devis réfection toiture, garage communal (N° DE_030_2025)

Madame le Maire présente aux élus un devis de M. Rouby Thomas concernant la réfection de la toiture du garage communal.

Il concerne des travaux supplémentaires nécessaires eu égard à des malfaçons (pente insuffisante) de la toiture.

Le devis de M. Rouby est de 1 560 euros TTC

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le devis de M. Rouby est accepté, pour la somme de 1560 euros TTC

Délibération : adoptée

Révision des loyers des logements communaux (N° DE_031_2025)

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et suivants;

Vu la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs;

Vu les contrats de location signés entre la commune et les locataires des logements communaux, stipulant une révision annuelle des loyers.

Considérant qu'il convient de procéder à la révision annuelle des loyers des logements communaux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

De ne pas augmenter le montant des loyers selon la variation de l'indice de référence des loyers (IRL), publié par l'INSEE, applicable aux contrats concernés :

- Logement sis 25 route Cholet
- Logement sis 80 rue de l'Eglise

L'indice de référence utilisé étant celui du second trimestre, publié le 12 juillet 2024 (145.17).

Donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour l'exécution de la présente délibération et la signature de tout document nécessaire à son application.

Délibération : adoptée

Présentation devis climatisation secrétariat mairie et salle du Conseil (N° DE_032_2025)

Madame le Maire, Isabelle PILLON,

Présente au Conseil Municipal des devis dans le cadre de la pose d'une climatisation dans le

secrétariat de la mairie et dans la salle du Conseil Municipal.

Devis présentés :

Entreprise Loïc DUCLOUX pour un montant de 5170,80 euros TTC

Entreprise SARL SOLENAIRGIE pour un montant de 5245,20 euros TTC

Entreprise SARL SOLENAIRGIE pour un montant de 6505,20 euros TTC

Entreprise MARTIN pour un montant de 10 071,76 euros TTC

M. Sardé de l'entreprise SARL SOLENAIRGIE a proposé en option le pilotage de la climatisation à distance intégré via ONECTA, ce qui explique qu'il y ait deux devis de la part de la SARL SOLENAIRGIE.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents , le Conseil

DECIDE

De retenir l'option de pilotage à distance intégré via ONECTA proposée par la SARL SOLENAIRGIE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil,

DECIDE

De retenir le devis de l'entreprise SARL SOLENAIRGIE pour un montant de 6505,20 € TTC.

Délibération : adoptée

Demande de subventions au SIE de l'Entre-Deux-Mers (N° DE_033_2025)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que, compte tenu des températures très élevées en été et très basses en hiver, il convient d'améliorer le confort thermique des locaux communaux, tant pour l'accueil des administrés que pour les conditions de travail des agents.

Elle précise que l'utilisation récurrente de ventilateurs ou de radiateurs électriques engendre une surconsommation énergétique. Dans une volonté d'économie d'énergie et d'optimisation des installations existantes, un projet de mise en place de climatisation de la mairie est envisagé.

L'entreprise SARL SOLENAIRGIE a été sollicitée à cet effet, et a proposé un devis d'un montant de 6505,20 € TTC, validé à l'unanimité par le Conseil Municipal lors de la délibération n° DE 032-2025.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du SIE de l'Entre-Deux-Mers afin de participer au financement de ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Approuve le projet présenté et décide de demander une subvention au SIE au titre des économies d'énergie pour la mairie de Ligueux.

Valide le plan de financement suivant :

	HT	HT
Coût de l'opération	5421 €	
SIE Subvention 50 %		2710,50 €
Commune sur fonds propres 50%		2710,50 €
TOTAL	5421 €	5421 €

Autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents à cette demande de subvention.

Délibération : adoptée

Demande de subvention du Département au titre des Missions Territoriales (N° DE_034_2025)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le descriptif détaillé du projet "Observatoire Forestier Participatif"

1. Contexte et finalité du projet

La commune de Ligueux souhaite valoriser une parcelle communale de plus de 2 hectares, actuellement en prés, située à proximité de la réserve incendie. Ce terrain sera transformé en espace d'observation botanique grâce à la plantation de 60 arbres (dont 50 forestiers répartis en 10 essences et 10 fruitiers).

L'objectif principal est de déterminer quelles espèces s'adaptent le mieux à notre environnement local, dans une optique de préservation du patrimoine naturel et d'adaptation au changement climatique.

-

2. Objectifs spécifiques

- Réaliser une étude de terrain sur l'adaptation des essences au terroir du Pays Foyen.
- Sensibiliser les administrés à la biodiversité et à la reforestation.
- Créer un espace naturel pédagogique et symbolique à long terme.
- Contribuer à la réduction de l'empreinte carbone locale.

3. Modalités de réalisation

- **Préparation du sol** : Une entreprise spécialisée sera mandatée pour la préparation du terrain avant la plantation (décompactage, enrichissement du sol, traçage).
- **Plantation participative** : En novembre 2025, les habitants, enfants et bénévoles seront invités à participer à un "chantier participatif" de plantation. Chaque arbre sera identifié par une plaque portant le prénom du planteur, créant un lien fort avec la population.
- **Suivi** : Les essences plantées feront l'objet d'un suivi régulier afin d'alimenter notre observatoire d'adaptation végétale.

4. Partenariat et engagements locaux

Le projet s'inscrit dans une démarche durable en collaboration avec la **Coopérative Carbone** de La Rochelle, dans le cadre d'un partenariat visant à renforcer les actions locales contre le dérèglement climatique.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Département de la Gironde au titre des Missions Territoriales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Approuve

le projet présenté et décide de demander une subvention auprès du Département de la Gironde au titre des Missions Territoriales, pour la mairie de Ligueux.

Valide

le plan de financement suivant :

travaux	montant HT	financements	montant HT	pourcentage
arbres forestiers	475	Coopérative Carbone	475	29,70 %
arbres fruitiers	327	Département	806,6	50,30 %
préparation du sol	800			
		auto financement	320,4	20,00 %
Total HT	1602	Total	1602	100,00 %

Autorise

Madame le Maire à signer tous documents afférents à cette demande de subvention.

Délibération : adoptée

Questions diverses

- Déploiement d'une borne interactive sur la commune de Ligueux dans le cadre du dispositif " Territoire Zéro non-recours ". La CDC du Pays Foyen s'engage à déployer sur la commune de Ligueux une borne interactive multiservices qui permettra de faciliter les démarches administratives des administrés de la commune. Une conseillère numérique accompagnera les administrés dans l'utilisation de la borne interactive. la permanence aura lieu le mercredi matin pendant les horaires d'ouverture du secrétariat de la mairie sur prise de RDV. Une matinée de présentation de la borne numérique est prévue le samedi 20 septembre de 10H00 à 12H00.

- Rappel à faire aux administrés concernant l'obligation de débroussaillage autour des propriétés.

- Madame le Maire informe les élus d'une convocation reçue en mairie de la part d'un expert envoyé par notre assurance concernant une " dégradation de mur de clôture" d'une administrée.

- Les membres du conseil municipal remercient Madame Marvy pour le don à la commune de six chaises en bois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H40

Isabelle PILLON
Président de séance

Pierre-Valéric KLEIN-PAUVERT
Secrétaire de séance